



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt quatre, le deux juillet à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 26
Pouvoir : 1
Absent : 0

Date de la convocation : 26 juin 2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuaïd, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, GABIGNON Christophe, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, BARREAULT Mireille, GAUTHIER Guillaume, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉE PAR POUVOIR :
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°82

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : ABROGATION DE LA DELIBERATION N°63 DU 29 MAI 2024

Il est rappelé que par délibération n°63 du 29 mai 2024, le conseil municipal a autorisé M le Maire à signer le marché de travaux de voirie avant le lancement de la procédure.

Les membres du conseil municipal sont informés qu'il convient d'abroger cette délibération. En effet, le coût prévisionnel des travaux était de 755 000€ et doit être revu à la hausse.

Une nouvelle délibération est soumise à l'approbation du conseil municipal de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de l'abrogation de la délibération n° 63 du 29 mai 2024,
- charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,

le

05 JUIL. 2024

